



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens

Vendredi 11 juin 2010 à 20h.

Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain BLANCHOUD, Président du Conseil communal.

Appel: 57 membres présents lors de l'appel.
17 personnes excusées:
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, Monique Bettinger, José Birbaum, Philippe Boissenot, Micheline Brülhart, David Cananiello, François Chapuis, Gilbert Chevalley, Jean-François Ducret, Olivier Genton, Michel Häusermann, Jean-Claude Merminod, Michele Mossi, Jean-Pierre Müller, Alberto Perez, Christian Rothen, José San Vicente.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 mai 2010.
3. **Préavis No 15/2010**
Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin du Bugnon, mise en séparatif – Demande de crédit.
4. **Préavis No 16/2010**
Collège du Croset, remplacement de la production de chaleur – Demande de crédit.
5. **Préavis No 17/2010**
Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2010.
6. **Préavis No 18/2010**
Gestion de l'informatique communale, nouvelle solution d'infogérance – Demande de crédit.
7. **Préavis No 19/2010**
Remplacement d'un camion – Demande de crédit.

8. Communications municipales.
9. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes :

Communications présidentielles

En cette première séance de juin, pour une fois, nous allons commencer par une note joyeuse, en effet, j'ai reçu dernièrement une carte postale de remerciements, provenant des classes 9vsob et 9vsb1 (je n'ai pas encore réussi à décoder ces sigles) mais en tout cas ils sont partis en course d'école en Toscane, sont polis et reconnaissants pour le soutien que nous leurs apportons.

Au chapitre du courrier j'ai également reçu une lettre nous invitant tous, comme vous avez déjà pu le lire dans le journal communal, à une soirée d'information proposée par le groupe de prévention de la police cantonale le 17 juin prochain à 20 heures dans cette même salle.

L'adjudant Perruchoud, et probablement le groupe de prévention de notre police intercommunale présenteront les points forts de leurs actions et les « nouveautés » des malfrats pratiquant le brigandage sur notre canton.

Cette soirée devrait nous permettre d'échanger quelques idées avec la police ce qui n'est pas souvent possible et je vous engage à y participer.

Un troisième courrier m'est également parvenu depuis notre dernier conseil c'est un courrier de démission que je vais vous lire. Lettre de démission de Mme Nicole Mocanou, annexe no 1.

Au chapitre informations

Le greffe municipal nous a fait parvenir le rapport de la commission de gestion qui vous sera distribué par les huissiers après la séance.

Ce document ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité seront traités en début de séance dans 15 jours.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. le Président nous informe d'un changement à l'ordre du jour en raison de l'assermentation d'un nouveau Conseiller dans le Groupe PSIG en remplacement de Mme Nicole Mocanou. Après le point 2, le point 3 devient « assermentation » et ensuite tous les points sont décalés. Au vote **l'ordre du jour est accepté** à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 27 mai 2010.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. **Le PV est accepté** à l'unanimité.

POINT 3. ASSERMENTATION.

Pour faire suite à la démission de Mme Nicole Mocanou, le bureau a reçu la proposition de nommer un nouveau membre dans le groupe PSIG. Cette proposition a été formulée conformément aux articles 66 & 67 de la loi sur les exercices politiques et dûment vérifiée par le contrôle des habitants, puis affichée 3 jours au pilier public comme le demande la loi d'application.

M. le Président invite M. Manuel Wüthrich à s'avancer près du podium et prie l'Assemblée de se lever.

M. le Président donne la lecture du serment et par son acceptation **M. Manuel Wüthrich est assermenté.**

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Wüthrich au sein du Conseil. M. Wüthrich rejoint les rangs du PSIG sous les applaudissements de l'Assemblée. L'effectif passe à 58 conseillers.

POINT 4. PREAVIS NO 15/2010 Réseau communal d'évacuation des eaux, Ch. du Bugnon, mise en séparatif – demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission par M. Federico Battista.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le **Préavis 15/2010 est accepté** à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 15/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux du chemin du Bugnon;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 245'000.--** (deux cent quarante-cinq mille francs) pour la réalisation de la mise en séparatif.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.141 "Ch. du Bugnon – Mise en séparatif".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

POINT 5. Préavis No 16/2010 Collège du Croset, remplacement de la production de chaleur – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Daniel Sage.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier revient sur les pages 2 et 3/7 du préavis. Il s'interroge sur le fait que la solution choisie est celle qui comporte le plus d'inconvénients et le moins d'avantages soit la

variante C. Il y a beaucoup de comparaison avec la pollution, soit les émissions de CO₂, mais sachant que les transports de combustibles, les pellets, se font par la route, donc augmentation du CO₂. Si on compare les émissions de CO₂ dans le tableau comparatif des 3 variantes, il faudrait aussi tenir compte des émissions de CO₂ du transport par la route. Sachant également l'augmentation de l'énergie grise puisque les pellets seront de plus en plus fabriqués avec le bois de nos forêts, il y aura une augmentation de l'énergie grise et du CO₂ et une diminution des forêts qui absorbent le CO₂. Il trouve que l'on fait beaucoup de comparaisons avec des chiffres mais on ne prend pas tous les chiffres en compte.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le Préavis 16/2010 est accepté** à une large majorité. Il y a 1 avis contraire et 10 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 16/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'approuver le projet de remplacement de la production de chaleur du collège du Croset;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 281'000.--** (deux cent huitante et un mille francs) pour le remplacement de cette installation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.227 "Collège du Croset – Assainissement de la production de chaleur".

Cette dépense sera amortie en **20 ans** dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 6 Préavis No 17/2010 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2010

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.
(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur pose la question au sujet du compte n° 350.4231.08 Loyer garderie Domino. En tant que membre de l'Association en question, puisqu'il a un enfant à la dite garderie, il a été surpris du montant du loyer et après renseignement pris auprès du comité il lui a été répondu qu'aucun bail pour un tel montant n'a été signé. Il aimerait savoir sur quelles assurances la Municipalité se basait pour prévoir un loyer de ce montant, soit une rentrée de Fr. 30'000.- ou si elle prévoyait de signer un bail pour ce montant pour le reste de l'année, ce

qui ferait un loyer de Fr. 5'000.- par mois et il trouve ce montant excessif malgré le fait qu'un joli terrain fait partie de la propriété louée.

Mme Pascale Manzini, municipale répond que le loyer de la garderie Domino résulte de l'adhésion à l'AJESOL. Le réseau AJESOL doit établir un coût moyen de la prestation et doit donc tenir compte de tous les éléments composant ce coût moyen, à savoir un loyer pour les locaux utilisés. La garderie Domino est actuellement dans un bâtiment de la Commune sur la base d'une convention. Cette convention sera révisée prochainement afin d'inclure tous les coûts dont la charge locative.

M. Charles Karlen précise à l'attention de M. Hubleur que le loyer de Fr. 30'000.- sera facturé à l'AJESOL et non à l'Association de la garderie et que le montant est pour une année et non pour 6 mois comme entendu par son préopinant.

M. Frédéric Hubleur a son tour précise que c'est l'Association APPE qui gère la garderie et non pas l'AJESOL ce qui aurait pour conséquence que le loyer serait répercuté par l'AJESOL sur l'APPE.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le **Préavis 17/2010 est accepté** à la majorité ; il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 17/2010;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2010 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 266'900.-- (deux cent soixante-six mille neuf cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 1'103'700.-- (un million cent-trois mille sept cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.
- Le financement des charges complémentaires est entièrement assuré par les revenus complémentaires.

PREND ACTE

Que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2010 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de charges prévu au budget 2010	Fr.	- 318'600.--
Charges complémentaires	Fr.	- 266'900.--
Revenus complémentaires	Fr.	<u>1'103'700.--</u>
Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2010	Fr.	<u>518'200.--</u>

POINT 7 Préavis No 18/2010 Gestion de l'informatique communale, nouvelle solution d'infogérance – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Eric Poget.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le **Préavis 18/2010 est accepté** à une large majorité, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 18/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

5. d'approuver le projet changement de prestataire pour la gestion de l'informatique communale;
6. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 187'000.--** (cent huitante-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 190 "Informatique" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 190.5890.084 "Gestion de l'informatique communale - nouvelle solution d'infogérance".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la migration vers le nouveau prestataire. L'amortissement sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11).

POINT 8 Préavis No 19/2010 Remplacement d'un camion – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Didier Lannaz.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le **Préavis 19/2010 est accepté** à une large majorité, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n°19/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le remplacement d'un camion grue, selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 245'500.--** (deux cent quarante-cinq mille cinq cents francs) pour son achat;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5060 "Achat de véhicules", plus précisément dans le compte n°430.5060.320 "Remplacement d'un camion équipé d'une grue".

Elle sera amortie en 10 ans dès l'année suivant son achat, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 9 Communications municipales

La Municipalité n'ayant pas de communications. **M. le Président** passe directement au point suivant de l'ordre du jour.

POINT 10 Divers et propositions individuelles

M. Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur nous informe que sur chaque table a été déposé le rapport 2009 de la garderie Domino et nous signale que l'Association vous remercie pour les soutiens apportés au cours de l'année.

Mme Danièle Gutowski tient à remercier la Municipalité pour l'organisation de la séance du 17 juin 2010 sur la surveillance mutuelle des habitations.

M. le Président poursuit la discussion. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Arrivés au terme de l'ordre du jour **M. le Président** remercie le Conseil de sa participation et en nous souhaitant une excellente fin de soirée il nous rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 25 juin 2010 dans cette même salle.

La séance est levée, il est 21 heures.

Ecublens, le 15 juin 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexe :1